

ÉVÉNEMENT

La procureure d'Annecy Line Bonnet-Mathis a précisé qu'il était encore trop tôt pour se prononcer sur une éventuelle «pathologie psychiatrique» de l'auteur présumé de l'attaque. Jean-Philippe Ksiazek/AFP



Le suivi psychiatrique des réfugiés en question

La supposition d'une «pathologie psychiatrique» concernant l'auteur de l'attaque au couteau en Haute-Savoie reste en suspens.

Elle interroge le manque de prise en charge et de suivi des troubles psychiques des réfugiés, souvent livrés à eux-mêmes.

À Annecy, la communauté catholique est particulièrement émue par l'identité chrétienne de l'assailant.

— L'auteur de l'attaque au couteau, jeudi 8 juin, est-il un malade mental ? L'hypothèse devra être confirmée par l'expertise psychiatrique du mis en cause.

— Elle renvoie à la situation de grande fragilité psychique de nombreux exilés en France, un phénomène encore mal pris en compte et en charge.

Après l'effroi et la sidération provoqués par l'attaque au couteau qui a fait six blessés, dont quatre très jeunes enfants, jeudi 8 juin à Annecy, le pays cherche toujours un sens à un drame qui n'en a peut-être pas. Mis en examen pour «tentatives

d'assassinat» et placé en détention provisoire samedi, l'assailant, Abdalmash H., un réfugié syrien récemment arrivé en France via la Suède, son pays d'accueil, est resté muet tout au long des quarante-huit heures de sa garde à vue. Les investigations se poursuivaient, dimanche, pour comprendre les motivations de son acte.

Le geste d'un malade mental ? Le psychiatre qui l'a examiné, vendredi matin, a relevé «l'absence d'éléments délirants francs». Mais il est encore trop tôt pour se prononcer sur une éventuelle «pathologie psychiatrique», a précisé la procureure d'Annecy, Line Bonnet-Mathis, chargée de l'affaire.

S'ils se refusent à improviser un diagnostic, tous les spécialistes interrogés par *La Croix* jugent malgré

tout l'hypothèse plus que plausible. «Ce type de passage à l'acte, aussi violent et soudain chez quelqu'un sans antécédent connu, évoque fortement une psychose qui a très bien pu être masquée pendant des années», suggère le docteur Laurent Layet, expert psychiatre près de la Cour de cassation. Cette explication médicale d'un acte aussi terrible qu'insensé est d'autant plus crédible qu'elle renvoie à la situation de grande fragilité mentale que connaissent nombre d'exilés et réfugiés sur le territoire français.

«Comme l'a montré l'enquête Samanta – acronyme pour Santé mentale et addictions – réalisée en 2009 à partir d'un échantillon représentatif, sur les 330 000 personnes sans logement, françaises ou non, comptabilisées comme ●●●